



Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

33020 - Habitat en faveur des ménages défavorisés

PDALHPD - Proposition d'attribution d'une subvention à l'association AVA Habitat et Nomadisme pour l'amélioration des conditions d'habitat de 3 ménages très défavorisés résidant à KALTENHOUSE et BOERSCH

Rapport n° CP/2017/544

Service gestionnaire :

L530 - Service Démarches partenariales dans le domaine de l'habitat social

Résumé :

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention à l'association AVA Habitat et Nomadisme pour permettre l'amélioration de l'habitat de trois familles, dans le cadre de la Maîtrise d'ouvrage urbaine et sociale du Département, en conformité avec les objectifs du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2015-2020.

Le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2015-2020 a permis de repérer sur l'ensemble du territoire départemental environ 450 familles dans une cinquantaine de communes, vivant sur 86 sites d'habitat précaire, inadapté, voire insalubre (recensement 2017).

Depuis 15 ans, le Département soutient l'intervention de l'association AVA Habitat et Nomadisme, en lien avec les Communes concernées, sur les sites accueillant des nomades sédentarisés ou auprès de ménages isolés et très défavorisés : aide pour des travaux d'urgence (électrification, adduction d'eau, assainissement, etc.), pour des relogements d'urgence (dans des modules d'habitation, des habitations légères de loisirs, etc.) et pour la création de logements adaptés (logements sociaux, auto-construction ou auto-réhabilitation) ou de terrains familiaux.

Dans ce cadre, AVA sollicite le Département pour l'attribution d'une subvention de 24 631,20 € afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de trois familles très défavorisées, résidant sur le territoire des communes de Kaltenhouse et Boersch.

Les trois opérations présentent les caractéristiques suivantes :

- Kaltenhouse/ Site de la sablière : installation d'un Mobil-Home 4 saisons pour une personne seule, en remplacement d'un algeco très dégradé
Subvention sollicitée de la part du Département: 4 800€ pour un coût de 8 000€ (participation de la famille : 1 200€)
Avis favorable du Maire de Kaltenhouse qui a signé une autorisation écrite (jointe au dossier)
- Kaltenhouse/ Rosenfeld : installation d'un Mobil-Home 4 saisons et raccordement aux réseaux pour un couple et sa fille de 2 ans, en remplacement d'une caravane très délabrée.

Subvention sollicitée de la part du Département: 9 301,20€ pour un coût de 15 052€ (participation de la famille : 1 332€)
Avis favorable du Maire de Kaltenhouse qui a signé une autorisation écrite (jointe au dossier)

- Boersch : installation d'un Mobil-Home 4 saisons pour une fratrie âgée
- Subvention sollicitée de la part du Département: 10 800€ pour un coût de 18 000€ (participation de la famille : 1 800€)
Avis favorable de la Commune (qui participera à hauteur de 1 800€)

Ces trois opérations seraient également cofinancées, outre les apports propres des familles, par PROCIVIS Alsace, la Fondation Abbé Pierre et la Caisse d'Allocations Familiales (pour la famille avec enfant).

Les ménages bénéficiaires pourront être accompagnés pour l'appropriation et l'entretien de leur nouveau logement, dans le cadre de la mission de médiation sociale, assurée par AVA pour les familles des sites de la Sablière et du Rosenfeld, à Kaltenhouse, et du partenariat local pour la famille de Boersch.

L'intervention de l'association s'inscrit dans le cadre du dispositif de la MOUS départementale (maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale visant au relogement des familles les plus défavorisées) qui vise à apporter des réponses atypiques et adaptées localement aux situations d'habitat précaire.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention d'un montant maximal de 24 631,20€ (soit 60% du montant TTC des travaux) à l'association AVA Habitat et Nomadisme pour permettre la réalisation de ces opérations et d'approuver les termes du projet de convention de financement annexé au projet de délibération.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
LOGDEFVAV-2017/1	Hébergement d'urgence de familles défavorisées - organismes privés	50 000€	50 000€	24 631,20 €

La commission territoriale Nord a émis un avis favorable à cette proposition de subvention, pour les deux premières opérations, et a validé le projet de convention, le 16 octobre 2017.

La commission territoriale Sud a émis un avis favorable à cette proposition de subvention, pour l'opération prévue à Boersch, et a validé le projet de convention, le 6 novembre 2017.

Le présent dispositif se fonde sur l'article 1er de la loi 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en oeuvre du droit au logement ainsi que sur les articles L. 3211-1 du code général des collectivités territoriales et L.312-2-1 du code de la construction et de l'habitation.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer à l'association AVA Habitat et Humanisme une subvention d'un montant maximal de 24 631,20€ (représentant 60% du montant TTC des travaux) pour permettre l'acquisition et l'installation de trois mobil-homes au profit de familles résidant à Kaltenhouse et à Boersch;*
- approuve les termes du projet de convention financière annexé à la délibération;*
- autorise le président à la signer.*

Strasbourg, le 17/11/17

Le Président,



Frédéric BIERRY